

ASSEMBLEE NATIONALE

27 janvier 2005

CRÉATION DU REGISTRE INTERNATIONAL FRANCAIS - (n° 1287)

AMENDEMENT

N° 130

présenté par
M. BESSELAT

ARTICLE 16

Dans le premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« des navigants »,

les mots :

« du navigant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.